

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2053

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Restructuration de la déchèterie rue Alfred Brinon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Madame Elmalan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2053**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Restructuration de la déchèterie rue Alfred Brinon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les déchèteries participent à la valorisation des déchets et à la diminution de l'enfouissement, objectifs majeurs du plan d'actions stratégiques de gestion des déchets. Une déchèterie est une installation de proximité pour la collecte des encombrants des particuliers, dimensionnée au sein de la Communauté urbaine pour les besoins de 60 000 habitants environ. 2 déchèteries sont implantées sur la commune de Villeurbanne, ce qui correspond aux critères retenus par la Communauté urbaine pour desservir le secteur.

La déchèterie située rue Alfred Brinon a été ouverte au public en 1994. Implantée sur une parcelle de 1 814 mètres carrés (8 quais), plus de 80 000 passages ont été recensés pour 2007.

Son implantation et son exiguïté sont source de dysfonctionnements.

La direction de la propreté avait alerté sur la difficulté d'exploitation de cette déchèterie du fait de l'augmentation du niveau de tri imposé par la législation, l'augmentation de la fréquentation et de la difficulté à assurer la surveillance du site en dehors des heures d'ouverture. Au vu de ces éléments, une individualisation d'autorisation de programme a été autorisée par délibération n° 2005-2500 du conseil de Communauté du 14 février 2005 d'un montant de 250 000 € TTC pour l'acquisition d'un terrain mitoyen et d'un logement de gardien.

En 2009, par délibération n° 2009-0517 du 9 février, le conseil de Communauté a autorisé une individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour un montant de 160 000 € TTC pour la réalisation de travaux urgents, à savoir :

- la réalisation d'un mur antibruit suite à un arrêté de mise en demeure du Préfet du Rhône de respecter la réglementation sur le bruit applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),
- une voie de stockage des véhicules afin de limiter les perturbations de circulation rue Alfred Brinon et les manœuvres dangereuses, rue Georges Picot, des poids lourds qui assurent l'enlèvement des bennes de déchets.

L'aménagement de voirie a sécurisé en partie la circulation mais ne répond pas au problème du blocage du carrefour Brinon-Barottière lors des pointes d'accès à la déchèterie.

Ces travaux urgents réalisés, la phase d'amélioration du fonctionnement de cette déchèterie peut être engagée. Il s'agit de son réaménagement et de son extension. Ce réaménagement complet de la déchèterie est possible suite à l'acquisition des deux parcelles contiguës autorisée par la délibération n° 2005-2500 du 14 février 2005.

Le projet de restructuration consiste à :

- augmenter le nombre de quais de déchargement de 8 à 9 et de prévoir 2 emplacements pour des bennes en attente,
- augmenter les surfaces de stockage pour les différents conteneurs (déchets dangereux des ménages -DDM-, déchets d'équipements électriques et électroniques -DEEE-, etc.),
- créer un quai de déchargement des différents conteneurs à proximité des zones de stockage de la plate-forme haute,
- construire un local d'accueil avec une visibilité sur l'ensemble des bennes et sur les véhicules légers en attente ainsi qu'un local matériel,
- parfaire la desserte par la rue Alfred Brinon pour limiter la gêne aux riverains,
- maintenir l'accès des poids-lourds par la rue Georges Picot en le sécurisant.

Le projet de restructuration est l'occasion d'appliquer les nouvelles préconisations du référentiel de la direction de la propreté en matière d'aménagement de déchèterie.

L'étude de faisabilité conduite en interne par le bureau d'étude de la direction de la logistique et des bâtiments répond à la fois aux critères actuels de réalisation des déchèteries et aux préoccupations de la population avoisinante. Le scénario retenu permet :

- le maintien de la disposition des plates-formes actuelles pour la desserte des usagers et des bennes,
- l'extension de la déchèterie afin d'augmenter les zones de stockage,
- de répondre aux préconisations fonctionnelles de la direction de la propreté,
- de maintenir en l'état la création récente du mur anti-bruit,
- de conserver l'aménagement récent de la voirie de desserte,
- le prolongement du mur antibruit pour mieux préserver les riverains et augmenter la sécurité du site,
- de limiter le coût de construction et le délai de réalisation à 12 mois.

Dans ce scénario, la surface de la déchèterie passe de 1 700 mètres carrés à 3 176 mètres carrés.

Le coût de ces aménagements, toutes dépenses confondues, est estimé à 1 520 000 € TTC. La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne en conception et réalisation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de restructuration de la déchèterie rue Alfred Brinon à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaire sur l'opération n° 1189, individualisée le 9 février 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 520 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € TTC en 2011,
- 1 200 000 € TTC en 2012,
- 300 000 € TTC en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 930 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.